



DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

Valant convention de prêt après signature de la commune

A retourner au secrétariat au minimum 10 jours avant la manifestation.

Nom Prénom :

Adresse :

11170 VILLESEQUELANDE – (Justificatif de domicile à fournir)

Numéro de téléphone: Adresse mail :

Date d'utilisation :

TABLES	CHAISES	Observations
Qté demandée :	Qté demandée :	
Qté prêtée :	Qté prêtée :	

CONDITIONS DE PRET

- **Le matériel est prêté gratuitement aux Villesèquois exclusivement**
- **Le transport est à la charge de la commune avec un véhicule adapté**
- **Les livraisons : s'effectueront uniquement le Vendredi à partir de 13 h 30 en présence de l'emprunteur. Le prêt sera annulé si l'emprunteur n'est pas présent**
- **Les enlèvements : s'effectueront uniquement le lundi à partir de 8 h 30 en présence de l'emprunteur. Si l'emprunteur est absent une pénalité sera appliquée.**
- **L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel prêté.**
- **En cas de dégradation constatée, lors de l'état des lieux effectué au retour, les pénalités suivantes seront facturées à l'emprunteur :**
 - **tables souillées et non nettoyées : 7 €,**
 - **tables abimées mais réutilisables : 21 €,**
 - **tables cassées et non réutilisables : 70 €**
 - **matériel non retourné le lundi ou hors des délais impartis : 30 €**

Observations :	
Le demandeur : Date et signature :	Pour la commune, le responsable technique, Date et signature :

Livraison par :

Récupération par :